

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision du 16 septembre 2014 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR : AFSX1430710S

La présidente du conseil d'administration,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1;

Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 6 août 2013 et notamment son article 11;

Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer;

Vu le décret du 18 août 2014 portant nomination du directeur général de l'Institut national du cancer;

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'INCa entré en vigueur le 27 juin 2014,

Décide:

M. François SIGAUX, directeur du pôle recherche et innovation, est investi d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants:

1. Dans le cadre de la commande publique:

- les marchés (administratifs ou privés) d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € (HT);
- les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € (TTC) établis dans le cadre d'un marché;
- les certificats de service fait et les procès-verbaux d'admission pour toute dépense.

2. Dans le cadre de l'intervention: la certification des rapports (intermédiaires et finaux) pour les conventions d'un montant inférieur à 400 000 €.

3. Dans le cadre des frais de mission et déplacement:

- les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs;
- les états de frais d'un intervenant extérieur;
- les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché;
- les états de frais d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché.

La présente délégation prend effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité* et prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégant, soit dans celle du délégataire.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 16 septembre 2014, en deux exemplaires.

La présidente du conseil d'administration,
A. BUZYN